

Information aux membres

Coronavirus : restaurants, établissements culturels, installations de sport et de loisirs resteront fermés jusqu'à fin février

La situation épidémiologique reste tendue. C'est pourquoi le Conseil fédéral prévoit de prolonger jusqu'à la fin février les mesures de lutte contre la propagation du coronavirus. Réuni en séance aujourd'hui, le Conseil fédéral s'est entretenu à ce sujet et a convenu de prendre sa décision le 13 janvier, après avoir consulté les cantons. Lors de cette consultation, il présentera également un certain nombre de mesures de renforcement possibles. En outre, le Conseil fédéral a levé la règle d'exemption pour les cantons qui connaissent une évolution favorable.

Les chiffres actuels reflètent mal la situation épidémiologique. Une augmentation du nombre de cas après les vacances ne peut être exclue. En outre, l'apparition de nouveaux variants plus contagieux augmente la probabilité d'une recrudescence. Le nombre d'infections, d'hospitalisations et de décès ainsi que la charge pesant sur le personnel de santé restent très élevés. Il est déjà prévisible que le nombre de cas ne diminuera pas de manière significative et durable ces prochaines semaines.

C'est pourquoi le Conseil fédéral part de l'idée qu'il faudra maintenir au-delà du 22 janvier 2021 les mesures décidées le 18 décembre 2020. Il propose de prolonger de cinq semaines, jusqu'à la fin février, la fermeture des restaurants, des établissements culturels et des installations de sport et de loisirs. Cette annonce vise à soutenir la planification des entreprises concernées et de leur personnel. Le Conseil fédéral prendra sa décision sur cette prolongation et sa durée lors de sa séance du 13 janvier, après avoir consulté les cantons et les partenaires sociaux. Le même jour, il adoptera d'autres mesures visant à atténuer les conséquences économiques.

Le Conseil fédéral consultera les cantons sur un éventuel durcissement des mesures afin de pouvoir réagir rapidement si nécessaire. Les mesures proposées pour la discussion portent sur l'obligation de travailler à domicile, la fermeture des magasins, des restrictions supplémentaires concernant les rassemblements et les événements privés, la protection accrue des personnes vulnérables et des mesures plus étendues sur le lieu de travail. De leur côté, les cantons examineront quelles mesures pourraient être prises dans les écoles obligatoires s'il devenait inévitable d'intervenir plus encore.

Le Conseil fédéral a également décidé aujourd'hui que les mêmes règles de base devront s'appliquer dans toute la Suisse. Il ne sera donc plus possible pour les cantons d'assouplir les fermetures en cas de situation épidémiologique favorable. Le Conseil fédéral veut ainsi empêcher le tourisme d'achat et le tourisme gastronomique entre cantons et renforcer l'acceptation des mesures. Il a adapté en ce sens l'ordonnance COVID-19 situation particulière. Cette modification entrera en vigueur ce samedi 9 janvier.

Malgré cette situation épidémiologique préoccupante, les vaccinations contre le Covid-19 déjà commencées dans la plupart des cantons laissent espérer que la pandémie pourra être combattue et vaincue par des vaccinations dans les mois à venir, en plus des mesures de distance et d'hygiène déjà existantes. La Suisse dispose aujourd'hui d'un stock de doses de vaccin pour la vaccination de 2,7 % de la population. En outre, la Confédération a conclu des contrats avec diverses entreprises pharmaceutiques pour un total de 15,8 millions de doses de vaccin, afin que tous les adultes qui sont prêts à être vaccinés puissent l'être d'ici l'été.

Lien vers le communiqué de presse du Conseil fédéral :

[Coronavirus : restaurants, établissements culturels, installations de sport et de loisirs resteront fermés jusqu'à fin février \(admin.ch\)](#)

Décharge

Cette Information aux membres est donnée à des fins d'information exclusivement. L'Union Professionnelle Suisse de la Viande UPSV décline toute responsabilité qui pourrait résulter de l'application ou de l'omission d'intervenir en raison de la présente Information aux membres. Par ailleurs nous vous recommandons de vous informer sur les pages d'accueil des autorités vu que, en raison de la situation actuelle, des modifications sont toujours possibles :

6 janvier 2021

Union Professionnelle Suisse de la Viande UPSV